



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 29 janvier 2025

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GARNIER Béatrice représentée par JB VERDUZIER
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°27

Rapporteur : Bertrand CROC

OBJET : PROGRAMME 2025 ACCESSIBILITÉ PMR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (DETR/DSIL)

Il est rappelé que l'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en accessibilité.

Par ailleurs, la ville de Naintré fait partie intégrante de la zone de revitalisation rurale (ZRR) dans le cadre du programme national « Commune classée en FRR » et peut solliciter de la DSIL pour des projets.

A ce titre, la commune de Naintré souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre de la DETR-DSIL 2025 pour effectuer des travaux d'accessibilisation des bâtiments communaux et lieux publics.

L'enveloppe de programmation 2025 comprend principalement la création d'un bureau d'accueil au sein d'un bâtiment public situé rue Henri Barbusse pour une enveloppe de 41 666,00€ ht :

- le bureau nouvellement créé sera ergonomique, avec des meubles adaptés (bureaux à hauteur variable, espace pour fauteuils roulants, etc.).

- il y aura l'installation de portes larges et d'un espace de circulation suffisant autour du bureau. Le sol sera également refait pour garantir une surface lisse et anti-dérapante. Il y aura également la création de toilette accessible avec notamment une barre de soutien.

Il est également prévu sur l'année 2025 des travaux dans des lieux publics difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite pour une enveloppe globale de 8 000,00€ ht :

- dans les cimetières
- sur la Place Jean Jaures,
- à la Coulée Verte

L'enveloppe globale de réaménagement et d'accessibilisation des espaces d'accueil au public est estimé à 49 666,00€ ht.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR-DSIL), 40% soit :	19 866,40€
Autofinancement, 60 % soit :	29 799,60€
Total	49 666,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité d'engager les travaux de mise en accessibilité aux PMR,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux au titre de la DETR-DSIL 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux mentionnés ci-dessus d'un montant de 49 666,00€ ht ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'État au titre de la DETR-DSIL 2025,
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le - 7 FEV. 2025

